



REPONSE A LA QUESTION ECRITE INTITULEE « POUR LE ROND-POINT COTE EST DE PORRENTUUY EN LIEN AVEC LA TOUTE NOUVELLE PATINOIRE » (N° 1146) (PLR)

Séance du 25 mars 2021

Point n° 6

Les ronds-points d'entrée de la ville sont essentiellement situés sur les routes cantonales et les décisions concernant leurs aménagements reviennent aux services de l'Etat. Néanmoins, la réalisation des concepts et l'entretien est de la responsabilité de la Municipalité. Le Conseil municipal est favorable aux idées proposées dans la question écrite. Les services municipaux, en cas de réalisation de l'infrastructure, étudieront les différentes collaborations possibles, artistes, étudiants ou autres, concours d'idées, etc..., pour proposer un aménagement en lien avec le sujet proposé. Il appartiendra au service des infrastructures de la République et Canton du Jura de porter le projet et de le faire valider.

8 mars 2021

Le Conseil municipal